



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1832 - 23/05/2024

www.maisondelartisan.fr

“ On fait ce que l'État aurait dû faire depuis trente ans ”

Les stations de lavage de voitures ont été en première ligne des mesures d'économies d'eau depuis l'année dernière. Pour aller plus loin, Ludovic Montaner est allé jusqu'en Italie chercher un système qui permet aux stations de travailler en circuit quasi fermé.

« Quoi qu'il arrive, avec les problèmes que nous rencontrons, il faut économiser l'eau » explique le chef d'entreprise, « alors j'ai cherché la solution la plus adaptée. » Et pas question de lésiner, quitte à faire les choses, autant bien faire. Il a cherché un moment avant de trouver le système qui convenait à ses exigences, mais a fini par trouver et l'a installé sur ses deux stations de lavage de voiture. « J'ai regardé pour trouver les systèmes qui seraient vraiment efficaces pour dépolluer l'eau des stations, j'ai suivi deux pistes, une entreprise en Italie, l'autre en Allemagne. Mais cette dernière nous a pris un peu de haut ».

Il se rend alors à Grasse, sur la côte d'Azur, où l'entreprise italienne a déjà installé ce système depuis un an et demi sur une station de lavage à gros volume et en revient convaincu. « En Italie, la réglementation qui concerne les stations de lavage est bien plus rigoureuse que celle qui est imposée en France » ajoute-t-il.

Décantation

Le système retenu ne laisse rien au hasard selon lui. « Il fonctionne par décantation et est composé de cinq cuves de 5 mètres cubes qui sont enterrées. La première sert de débourbeur, la seconde de déshuileur, la troisième est amendée de bactéries, on ensemence à la mise en route et on est tranquille pour 10 ans, qui finissent de dégrader ce qui reste du passage dans les deux premières. Dans la quatrième, l'eau est filtrée par un mélange de sable et de quartz et dans la cinquième, des charbons actifs. Quand l'eau sort, elle est transparente. » Et comme il voulait faire les choses bien, il a même ajouté un système de plus. « Au bout du cycle, j'ai ajouté une lampe à ultraviolets, on pourrait probablement boire l'eau qui sort de notre station... »

Sauf que l'eau ne sort pas, elle est réinjectée dans le circuit de lavage pour une nouvelle utilisation. Le système est vertueux. « C'est très différent de ce qu'impose la réglementation ici, les autres stations filtrent les eaux utilisées et renvoient l'eau dans le réseau d'eaux usées... Nous avons fait sur nos stations ce que l'État aurait dû faire depuis trente ans pour ça et dans nos systèmes, il n'y a aucun additif, aucun traitement chimique » tacle-t-il.

Tout fonctionne presque en circuit fermé, l'eau retourne aux rouleaux de lavage, même l'eau de nettoyage des filtres est recyclée. La seule consommation nette d'eau qui subsiste dans ses deux stations c'est celle des jets à haute pression « parce qu'on ne peut pas réinjecter l'eau dépolluée dans ces circuits, mais je pense qu'aujourd'hui nous sommes à plus de 90 % de réutilisation » précise encore Ludovic Montaner.

« On pourra continuer à travailler »

Pour mettre en place les deux systèmes, il lui en aura coûté un peu plus de 100 000 euros par site « mais si on doit couper l'eau avec la sécheresse, on pourra continuer à travailler... » D'ailleurs, les restrictions ont-elles changé le comportement des propriétaires de voitures ? Pas vraiment, selon lui : « nous sommes en France et le Français, il écoute ce qu'on lui dit pendant une semaine et il oublie » regrette-t-il. Et pour aller encore plus loin, il a aussi adapté le système à une laverie, même « si le challenge était là plus compliqué. »

Article de Yann Kerveno, paru dans le journal l'Agri



Ludovic Montaner a équipé ses deux stations de lavage du Barcarès avec ce système de recyclage de l'eau. (Photo Yann Kerveno)



TRAVAIL EN HAUTEUR - Utilisation des EPI

Chutes de hauteur et risques pour la santé

Lorsqu'un salarié est amené à travailler en hauteur, il est exposé à un risque de chute. Il existe d'autres risques associés à l'environnement de travail :

- ↪ perte d'équilibre,
- ↪ chute d'objet, de matériaux ou de matériel.
- ↪ Renversement de l'échelle, basculement de l'échafaudage,
- ↪ «syndrome du harnais» (suspension immobile prolongée dans un harnais),
- ↪ électrisation (par contact avec un conducteur électrique lors de la chute).

La prévention des chutes de hauteur : mesures de protections

Les Protections collectives

Le chef d'entreprise a l'obligation de privilégier des mesures de protection collectives pour éviter les chutes de hauteur, installées sur le lieu de travail.

Quelques exemples :

- ↪ filets de sécurité, garde-corps,
- ↪ échafaudages de pied, échafaudages roulants, etc.,
- ↪ PEMP (Plate-forme élévatrice mobile de personne), PIRL (Plate-forme individuelle roulante légère), etc.

Les Équipements de protection individuelle (EPI)

Dans le cas où la mise en place de protections collectives n'est techniquement pas possible, il faut recourir aux dispositifs de protections individuelles.

Pour que les personnes qui travaillent en hauteur soient protégées, elles doivent être équipées d'un système d'arrêt de chute qui se compose :

- ↪ d'un point d'ancrage (NF EN 795),
- ↪ d'un système de liaison, composé de longes avec absorbeur de choc (NF EN 355) ou enrouleur (NF EN 360) ou antichute mobile sur support d'assurage flexible (EN 352-2),
- ↪ d'un harnais antichute (EN 361),
- ↪ de connecteurs (EN 362).

Quelles sont vos obligations en tant que chef d'entreprise ?

La mise à disposition gratuite des EPI

Vous devez fournir des EPI à vos salariés et intérimaires, à titre gratuit, et veiller à leur utilisation (article R4321-1 du code du travail). Vous avez également l'obligation de :

- ↪ formaliser la remise des EPI,
- ↪ vous assurer de leur bon fonctionnement,
- ↪ veiller à l'information et à la formation (informer du risque contre lequel l'EPI protège, conditions d'utilisation, instructions, consignes d'utilisation....).

La formation régulière de vos salariés

L'information des salariés doit être complétée par une formation adéquate avec, si besoin, un entraînement au port de cet EPI. Cette formation sera renouvelée aussi souvent que nécessaire.

Pour toute information sur nos prochaines formations UTILISATION DES EPI - TRAVAIL EN HAUTEUR :

Contactez la CAPEB - 04 68 51 04 00



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

**PAPETERIE DE LA COTE VERMEILLE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 35 000 EUROS
SIÈGE : 11 ROUTE DE COLLIOURE,
66660 PORT- VENDRES
SIÈGE DE LIQUIDATION :
7 IMPASSE DES MAGNOLIAS
11200 LEZIGNAN-CORBIERES
530 403 971 RCS PERPIGNAN
CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick SENDROUS, demeurant 7 impasse des magnolias 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 Avenue Eole-Tecnosud
66100 PERPIGNAN

**JOGGIN GROUPE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 386 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
395 PASSAGE FLORÉAL 66380 PIA
883 421 851 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/05/2024, il résulte que :

Monsieur LAURENT GRIFFANTI, demeurant 397 passage Floréal 66380 PIA, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Johann GRIFFANTI, démissionnaire.

L'article 38 des statuts relatif à la nomination du premier Président de la Société a été supprimé.

Monsieur Johann GRIFFANTI, demeurant 1 Rue Frédéric Passy 66350 TOULOUGES, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis
Le Président.

Vide ateliers de couture

(Mercerie, Tissus, Fils, Machine à
coudre, livres de couture ...)

Dimanche 2 JUIN 2024

Jardins de la mairie

SAINT FELIU D'AVALL

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
ENTREE GRATUITE



Renseignements :
06 23 85 28 86

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**B.H.F.
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
SOCIÉTÉ EN ÉTAT DE
LIQUIDATION AMIABLE
AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 20 RUE MONIQUE SERF
66330 CABBASTANY
797 459 724 RCS PERPIGNAN**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 26.04.2024 réunie à 18H00, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 26.04.2024. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur.

un métier, une passion
UNACAC
66

Saint Félicien d'Avall

**CATALANS
DU DESERT**

**MAISON
DE
L'ARTISAN**



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD **+**

MAAF **PRO**

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

- Recyclage AFGSU2 : **Nous contacter***

- Couturières :

- Corsetterie et Lingerie-Patronage et montage : **19 au 21 + 24 et 25 Juin 2024**
- Relooking - Conseil en image Découverte : **02 juillet 2024**

- Taxis :

- Formation Continue : **25-26 Juin 2024 « NOUVELLE DATE ! »**
- Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **07 au 25 Octobre 2024**

- Esthétique :

- Stage Indien 3 en 1, un rituel de bien être « exotique » :
Abhyanga pour le corps, Mukabhyanga pour le visage et le Pedabhyanga pour les pieds au bol Kansu : **13-14 Octobre 2024 «animé par Catherine Lair»**

- Automobiles / Carrossiers :

- Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter***
- Recyclage Habilitation véhicules électriques : **27-28 Juin 2024**

- Bâtiment :

- Mise En Sécurité LOI ALUR : **06 Juin 2024**
- Utilisation des EPI travail en hauteur : **13 juin 2024**
- Borne IRVE niveau 1 : **13 Juin 2024**
- MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **14 juin 2024**
- Manipulation fluides frigorigènes : **17 au 21 Juin ou 23 au 27 Septembre 2024**
- ISOLATION par soufflage : **19-20 Juin ou 20-21 Novembre 2024**
- Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **03 au 05 Juillet 2024**
- FEEBAT RENOVE : **10 au 12 Juillet 2024**
- QUALIPV ELEC : **17 au 19 Septembre 2024**
- Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre**
- QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- Réglementation GAZ : **01-02 Octobre**
- QUALIPAC : **21 au 25 Octobre 2024**
- Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter***
- QUALIBOIS EAU : **Nous contacter***
- SKETCHUP MAKE : **Nous contacter***
- Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **Nous contacter***
- AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter***
- AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter***
- HANDIBAT : **Nous contacter***

- Toutes professions :

- SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **06-07 Juin 2024**
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter***

* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

**Dès qu'un groupe est constitué une date est proposée.
N'hésitez-pas à vous positionner.**

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

➔ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de son maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

➔ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joailleurie à Nîmes.

Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI / STAGE

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée. Contacter : 06 58 64 39 25

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

➔ Vds institut de beauté à Perpignan Prix 30 000 euros.

Contact : alma.academy66@gmail.com

➔ Vds petite entreprise de dépannage gaz et fioul, un peu de solaire thermique. Environ 450 contrats sur le département du 66 depuis 22 ans. Accompagnement possible. Contact par mail : delarivierefrederic@gmail.com

➔ Cause retraite loue Salon de coiffure mixte sur Estagel, clientèle fidèle. Tél : 06.32.18.88.40

➔ Vds institut de beauté, centre de Perpignan, dans bel appartement de 120 M2. Tenu 23 ans. Clientèle fidèle. Cause retraite.

Tél : 06 21 01 09 00 ou 06 45 71 07 12

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires